Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 97 (1952)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION: Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION: Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209 ANNONCES: Publicitas S. A. succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.— Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 9.—; 3 mois Fr. 5.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

Lettre à un aspirant instructeur

Je vous écrirai donc. Telle est la décision prise à la suite de notre dernier entretien. Et depuis deux mois, je m'interroge. J'espérais qu'il serait facile de transcrire la pensée que j'avais eu tant de peine à exprimer. Et me voici aux prises avec les mêmes difficultés. Une fois encore, je crains que l'idée n'échappe du champ clos réservé au dialogue.

Il me faut pourtant être fidèle à ma promesse avant qu'il soit trop tard. N'entendez point par là avant que l'irrémédiable soit accompli. Ce serait me donner une position fausse; ce serait croire que je m'oppose à votre décision. Loin de moi cette idée. Dans un tel choix, dont dépend votre avenir, vous êtes à la fois seul juge et seul condamné. Ainsi le veut notre condition d'homme. Et le très grand respect que je porte à certains amis qui ont embrassé la carrière qui vous attire, me prouve qu'elle doit être riche et belle pour celui qui sait s'en montrer digne. Non, la raison qui m'engage à vous écrire avant qu'il soit trop tard est autre, très simple, au demeurant. Aujourd'hui, vous êtes encore mon lieutenant.